



Depassement decouvert banque autorisée

Par **eric**, le **21/02/2010** à **06:53**

Bonjour,

Vous remerciant d'avance de vos conseils.

Je possède un compte courant avec carte bleue à retrait immédiat. Je devais avoir une rentrée d'argent importante d'un client qui me devait la somme de 9.300 €. J'avais droit à un découvert de 900 € sur mon compte. J'ai donc fait des dépenses avec ma carte . 7.000 € -900 € autorisé donc 6.100 € non autorisé. Normalement, la carte bleue bloque lorsque je dépasse la somme autorisée mais la les paiements avec ma carte passaient très bien donc je croyais que mon compte était créditeur .

mal m'en a pris car malheureusement mon client ne m'a toujours pas payé et je suis donc en dépassement. J'ai peur de ne pouvoir encasser la somme due car je m'aperçois maintenant que ce client est très difficile et que ce n'est pas la première fois qu'il fait cela avec d'autres personnes, le recours risque d'être difficile.

et en attendant je suis à découvert et je reproche à la banque d'avoir laissé filer mon découvert alors que avant elle bloquait tous

je suis en découvert depuis le 01/09/2009 (6 mois)sans augmentation d'agios ni courrier de rappel

Ma question est :

la banque avait-elle le droit de me laisser m'endetter de 6.100 € et suis-je obligé de la rembourser ?

Je ne travaille plus et n'ai plus aucune rentrée d'argent actuellement.

Merci d'avance pour votre réponse.

Cordialement,

Eric.
PS:je suis désespéré

Par **chris_Idv**, le **10/03/2010** à **15:19**

Bonjour,

Que stipulent les conditions d'utilisation de votre carte bleue en terme de retrait (distributeur de billets) et de paiement (achats chez les commerçants) ?

Quelle type de carte bleue avez vous ?

Je pose cette question car les cartes "Electron" par exemple interrogent systématiquement le solde du compte avant d'autoriser une opération bancaire.

Cordialement,